



PRÉPARER L'IE AUX DÉFIS FUTURS : RÉVISION DES STRUCTURES

Réponses de la FQPPU à la consultation de l'Internationale de l'Éducation
sur la révision de ses structures

Montréal
Mai 2017

PRÉPARER L'IE AUX DÉFIS FUTURS : RÉVISION DES STRUCTURES

1- Relever les défis de demain

- a. Les structures de l'IE offrent-elles un modèle efficace permettant de représenter, soutenir et satisfaire les besoins et les intérêts des organisations membres?

Oui, dans une certaine mesure. Mais des éléments peuvent-être optimisés, notamment les structures régionales. Aussi, nous pensons que plus de place doit être accordée aux questions touchant l'enseignement supérieur et la francophonie.

- b. Les structures de l'IE facilitent-elles la communication et la représentation efficace des intérêts et politiques des organisations?

Pas toujours. Les organisations francophones d'Amérique du Nord, notamment, estiment que leurs intérêts ne sont pas suffisamment représentés dans cette structure régionale. Par exemple, il est difficile d'obtenir de la traduction de l'anglais vers le français lors des réunions de la structure régionale.

- c. Les structures de l'IE favorisent-elles la bonne communication entre les structures de gouvernance, le secrétariat et les organisations membres?

La communication entre le secrétariat et les organisations membres manque parfois d'efficacité. Il n'est pas rare que nous apprenons par d'autres organisations affiliées qu'il y a des consultations, la publication de rapports de recherche ou la tenue d'évènements. Notre organisation est loin d'être la plus importante à l'IE, mais l'obtention des informations nécessaires à notre participation au sein des instances de l'IE ne devrait pas être un privilège!

2- Systèmes de gouvernance démocratiques

- a. Le système de démocratie représentative appliqué par l'IE peut-il être amélioré et, si oui, comment?

Si la démocratie représentative semble être le véhicule approprié pour une organisation de la taille de l'IE, il y aurait lieu d'optimiser la participation des organisations membres aux prises de décision, notamment au niveau des structures régionales, par la création de comités de travail régionaux ou sectoriels.

- b. Le format des Statuts et du Règlement intérieur est-il accessible aux organisations membres en général et, si ce n'est pas le cas, quels seraient les moyens de l'améliorer?

L'hyperlien pour accéder aux Statuts et au Règlement intérieur sont inopérants à l'heure actuelle. Ils sont donc inaccessibles.

- c. Le système de vote appliqué par l'IE aux élections garantit-il une représentation juste et équitable des organisations membres?

Oui.

- d. Les nombres de membres déclarés par les organisations membres peuvent inclure des membres qui ne versent aucune cotisation à l'organisation membre et pour qui aucune cotisation n'est versée à l'IE. Ces membres devraient-ils être pris en compte aux fins du calcul de la force électorale de l'organisation membre dans l'IE?

Peut-être y a-t-il des raisons qui justifient l'inclusion de ces membres, mais celles-ci ne sont pas explicitées, ce qui ne nous permet pas de réfléchir à cette question de façon éclairée. À priori, nous pensons que seuls les membres qui versent une cotisation devraient être pris en compte.

- e. Selon le système actuel, les organisations membres qui n'ont pas payé leurs cotisations dans l'année du Congrès ou dans les deux années qui le précèdent ont droit à un(e) représentant(e) au Congrès. Cette pratique doit-elle continuer?

Encore une fois, à priori, nous pensons que seules les organisations qui ont payé leur cotisation devraient être admissibles au Congrès, par souci d'équité. Toutefois, nous comprenons que certaines organisations dans des pays en voie de développement ou qui sont aux prises avec des crises environnementales ou politiques qui affectent l'économie locale puissent avoir de la difficulté à payer leurs cotisations. Les exclure du Congrès pourrait faire en sorte que certaines régions du monde sont peu ou pas représentées, ce qui serait problématique. Par conséquent, nous pensons que les organisations qui sont dans l'impossibilité de payer leurs cotisations devraient se voir offrir un statut d'observateur au Congrès, ce afin qu'elles puissent au moins recueillir l'information et faire le suivi des activités de l'IE auprès de leurs propres membres.

3- Congrès mondial

- a. Le système actuel de représentation des organisations membres au Congrès est-il satisfaisant?

Oui, le fait qu'il y ait au moins un délégué par organisation membre, ce peu importe sa taille assure une représentation équitable, que nous souhaitons préserver.

- b. La période intermédiaire qui sépare actuellement la tenue des congrès mondiaux – tous les quatre ans – est-elle satisfaisante?

Oui.

- c. Une clause contraignante doit-elle être ajoutée aux Statuts et au Règlement intérieur en vue de garantir un quota en termes de genre et de diversité parmi les délégués au Congrès et, si oui, comment une telle

disposition pourrait-elle être appliquée, sachant que certaines organisations n'ont droit qu'à un seul délégué?

Non. Nous pensons que cela n'est pas souhaitable et que les organisations membres doivent conserver leur prérogative quant aux personnes qui les représenteront dans le cadre des Congrès de l'IE. Toutefois, l'IE devrait promouvoir la diversité et encourager les organisations, notamment celles qui comptent plusieurs délégués, à agir dans une perspective de parité hommes-femmes.

- d. Le nombre d'observateurs pouvant être envoyé au Congrès par une organisation doit-il être limité?

Oui. Le nombre d'observateurs devrait être limité à cinq par organisation membre.

- e. Le rôle potentiel des observateurs au Congrès doit-il être défini dans les Statuts et le Règlement intérieur?

Oui. Les Statuts et le Règlement intérieur devraient être clairs sur le fait que les observateurs n'ont ni droit de vote, ni droit de parole, ce afin d'accélérer les discussions lors des Congrès.

4- Bureau exécutif, Bureau restreint et Secrétariat

- a. Le rôle et les responsabilités du Bureau exécutif répondent-ils efficacement aux besoins de l'organisation? Si non, comment pourraient-ils être modifiés?

Puisque nous n'avons pas accès aux Statuts et au Règlement intérieur, il est difficile de nous prononcer sur cette question.

- b. La taille du Bureau exécutif est-elle satisfaisante?

Oui

- c. Le Bureau exécutif doit-il prévoir des sièges réservés aux représentants de secteurs ou groupes d'intérêts spécifiques?

Effectivement, nous pensons qu'au sein du Bureau exécutif, un siège doit être réservé à au moins un représentant de l'enseignement supérieur et de la recherche, ce afin de s'assurer que les enjeux spécifiques à cette composante essentielle au sein de l'IE puissent être adressés. C'est dans les universités que sont notamment formés les futurs enseignants de niveau primaire et secondaire, ainsi que les éducateurs à la petite enfance. Nous devons donc nous assurer que la culture qui y est transmise soit cohérente avec les missions de l'IE que sont la promotion de l'éducation publique et accessible. Sacrifier l'enseignement supérieur et la recherche à l'emprise des valeurs néolibérales correspond, à notre avis, à sacrifier tout le réseau, de la maternelle à l'université.

- d. Le rôle et les responsabilités des membres du Bureau restreint doivent-ils être renforcés?

Les vice-présidents régionaux devraient agir comme porte-parole de leur région. Toute révision doit aller dans le sens d'une plus grande concertation de leurs mandats régionaux.

- e. Les aspects du rôle et des responsabilités du Secrétaire général qui se distinguent des autres membres du Bureau restreint doivent-ils être modifiés?

Il devrait y avoir une limite de trois mandats pour le Secrétaire général, au même titre que les autres élus du Bureau restreint.

- f. La durée des mandats actuels est-elle satisfaisante?

Oui, sauf en ce qui a trait au Secrétaire général (voir point précédent).

- g. La relation qu'entretiennent avec leur région les représentants régionaux siégeant au Bureau exécutif doit-elle être définie de manière plus précise?

Pour nous, il y a deux enjeux. Premièrement, les représentants régionaux doivent améliorer les communications avec les organisations qu'elles représentent. Deuxièmement, les représentants régionaux doivent associer plus étroitement les membres des comités régionaux aux définitions des positions qu'elles défendent en leur nom.

5- Régions et structures régionales

- a. Est-il nécessaire de revoir le nombre de régions et leur couverture géographique, par exemple, pour tenir compte de structures telles que la Structure interrégionale des pays arabes?

Tout découpage comporte son lot d'imperfections. Pour le moment, le découpage actuel nous satisfait.

- b. Les structures de gouvernance de chaque région doivent-elles être identiques et leurs règlements intérieurs harmonisés dans la mesure du possible?

Les structures régionales devraient s'appuyer sur des principes communs à toutes les régions, mais disposer d'une certaine latitude dans la façon de les mettre en application. Si l'on faisait une analogie avec le monde juridique, les structures régionales devraient toutes respecter la même loi, mais être en mesure d'adopter leurs propres règlements, dans le respect de cette loi commune.

- c. Comment améliorer les relations et la communication entre les organisations au niveau régional et multiplier les opportunités d'interactions entre ces dernières?

La création de comités de travail régionaux ou sectoriels comprenant un membre qui a la responsabilité d'interagir avec les instances régionales et supra-régionales pourrait être envisagée.

6- Communication au sein de l'organisation

- a. Comment peut-on améliorer les échanges entre les organisations membres et les organes directeurs?

D'abord, les messages doivent se rendre. Le bureau exécutif et la permanence de l'IE a le devoir de transmettre à toutes les organisations membres les informations nécessaires à leur participation au sein des instances, des structures et à la promotion du travail de l'IE. Les rapports de recherche, notamment, devraient être transmis par courriel à toutes les organisations concernées par les problématiques couvertes par ces recherches. De même que les actions menées dans le cadre des différentes campagnes. On se sent parfois négligés, surtout lorsqu'il faut passer par d'autres organisations affiliées pour obtenir ces informations.

- b. Comment l'IE peut-elle développer sa communication afin de permettre son utilisation dans les échanges avec les membres de ses organisations affiliées?

Créer des listes de courriel pour chacune des régions et chacun des groupes d'intérêts spécifiques. Optimiser son site web et son utilisation des médias sociaux, quitte à créer plusieurs comptes pour rejoindre des organisations en diverses langues ou dans diverses régions du monde.

- c. Quel rôle joueront les sites web à l'avenir dans le cadre de la communication avec les organisations membres?

Le site web de l'IE est la porte d'entrée de l'organisation pour la plupart des membres. L'information doit y être synthétique, claire et facile à trouver. Une façon de prendre contact avec le secrétariat ou le siège social devrait aussi être évidente. Enfin, la section réservée, où sont déposés bon nombre de documents, doit être accessible à toutes les organisations membres.

- d. La technologie des téléphones portables doit-elle être utilisée pour communiquer avec les organisations membres et leurs affiliés?

Pas nécessairement au quotidien. Mais des applications peuvent être développées pour certaines campagnes ou pour réduire la documentation en format papier qui est distribuée lors des réunions ou des Congrès.

- e. Quelle place doivent occuper les réseaux sociaux dans la communication entre l'IE et ses organisations membres?

Elle est majeure. Les réseaux sociaux permettent non seulement aux membres de se tenir au courant des travaux et des enjeux qui concernent l'IE, mais peuvent aussi être utilisés à des fins stratégiques par l'IE pour faire de la mobilisation autour de ses campagnes. Il y aurait lieu d'améliorer l'utilisation de ces outils par l'IE, qui à l'heure actuelle, s'en sert peu ou mal. Idéalement, toutefois, les communications internes pourraient être faites par l'entremise de plateformes libres de droit et non commerciales.

- f. L'IE devrait-elle développer des applications destinées à être utilisées dans le cadre de la communication avec ses organisations membres, en particulier pour les événements et les activités de plaidoyer?

Oui! Pour réduire son empreinte écologique lors des Congrès et aux fins de campagnes précises, les applications peuvent s'avérer un bon outil. Il faut toutefois garder en tête que toutes les organisations membres de l'IE n'ont pas la même « littératie technologique » ou n'ont pas le même accès à des téléphones portables intelligents. Bref, si l'IE doit travailler au développement de ces outils et à une meilleure efficacité technologique, il faut trouver un équilibre, pour éviter que certaines organisations soient exclues d'emblée et ne puissent participer aux échanges ou aux actions.